

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêté du 24 janvier 2022 fixant le nombre et la répartition des postes offerts au titre de l'année 2022 au concours de recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale

NOR : MEND2200947A

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports en date du 24 janvier 2022, le nombre de postes offerts au titre de l'année 2022 au concours de recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale est fixé à 185, réparti selon les spécialités suivantes :

- enseignement du premier degré : 150 ;
- information et orientation : 8 ;
- enseignement technique, option économie et gestion : 6 ;
- enseignement technique, option sciences et techniques industrielles, dominante design et métiers d'arts : 3 ;
- enseignement technique, option sciences et techniques industrielles, dominante sciences industrielles : 3 ;
- enseignement technique, option sciences biologiques et sciences sociales appliquées : 4 ;
- enseignement général, option lettres - langues vivantes, dominante anglais : 2 ;
- enseignement général, option lettres - histoire-géographie, dominante lettres : 2 ;
- enseignement général, option lettres - histoire-géographie, dominante histoire-géographie : 2 ;
- enseignement général, option mathématiques - physique-chimie : 5.